

# Syndicat Intercommunal A Vocation Scolaire du Pays de Hautefort

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### DÉLIBÉRATION

Département de la Dordogne

**Nombre de délégués :**

En exercice : 24

Présents : 13

Votants : 13

Absents : 11

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf août à 18h30, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au réfectoire du Groupe scolaire de HAUTEFORT, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis PUJOLS, Président du SIVOS.

Date convocation : 20/08/2024

Date affichage : 20/08/2024

Présents : PUJOLS Jean-Louis, CHERQUI Didier, MOUSSEULT Philippe, RODRIGUES Antonio, BALCAEN Philippe, DEPRAETE Odile, LAGORCE Isabelle, LATOUR Bernadette, MICHEL Elisabeth, PEDENON Patrick, ROUBINET Florient, TURBANT Claude, VEZINES Privat

Étaient absents : BOADA Stéphane, BOUTOT Daniel, CHAMPAGNE Jean-Marie, FERENCZI Guilaine, GRANDCHAMP Sylviane, LARUE-COUSTILLAS Stéphanie, MERCIER Gérard, MICHEL Françoise, PECOU Catherine, ROMER Corinne, SEGALLA-GUIDONI Ilaria, SANCHEZ Jean-Marie, TOURNAIRE Florent.

Secrétaire de séance : MOUSSEULT Philippe

**N° : 2024-017 bis « erreur de plume, annule et remplace 2024-017 »**

**Objet : ACOUSTIQUE SALLE DE MOTRICITE**

Monsieur le Président informe le Comité syndical qu'une étude a été lancée en début d'année pour l'amélioration de l'acoustique dans la salle de motricité de l'école de Hautefort. L'entreprise STANISLAS PASQUIER TRAITEMENT ET CORRECTION ACOUSTIQUE a été sollicitée.

Ce fournisseur semble en adéquation avec les différentes exigences du syndicat concernant le mode de traitement, et la tarification.

Le Comité Syndical,  
Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

**DECIDE**

De retenir les prestations de l'entreprise STANISLAS PASQUIER TRAITEMENT ET CORRECTION ACOUSTIQUE pour le traitement acoustique de la salle de motricité.

Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à cette demande.

**Adopté à l'unanimité**

Le Secrétaire de séance,  
M. Philippe MOUSSEULT



Le Président,  
M. Jean-Louis PUJOLS



HAUTEFORT le 29/08/2024

Certifiée exécutoire après transmission à la  
Sous-préfecture de Sarlat la Canéda et  
publication par voie d'affichage le 30/08/2024